



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 21.12.2006  
COM(2006) 857 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION  
AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN**

**Emploi dans les zones rurales: combler le déficit d'emplois**

{SEC(2006)1772}

## 1. INTRODUCTION

Lors de sa réunion à Lisbonne en 2000, dans le cadre la stratégie européenne pour l'emploi lancée en 1997, le Conseil européen a fixé l'objectif du plein emploi et, comme objectif à moyen terme, un taux d'emploi de 70 % à l'horizon 2010. Dans le cadre de ce processus, le Conseil Agriculture de juillet 2003 a approuvé des conclusions sur l'«Emploi dans les zones rurales dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi». Le Conseil Agriculture a fixé plusieurs défis pour l'avenir de l'emploi rural tels que le vieillissement de la population agricole, la participation des jeunes et des femmes à l'économie rurale, l'élargissement de l'Union européenne et le passage de l'aide au produit à l'aide au producteur au titre de la PAC réformée. Il a invité la Commission à procéder à une évaluation approfondie des perspectives d'emploi dans les zones rurales et à engager la discussion sur la création d'instruments statistiques pour les zones rurales.

## 2. LA PAC, LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA PRIORITE DE L'UE EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le 2 février 2005, la Commission a proposé, pour la stratégie de Lisbonne, un nouveau départ axé sur deux tâches principales: permettre une croissance plus forte et durable et créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité<sup>1</sup>. Dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, il est nécessaire d'améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et d'augmenter les investissements dans le capital humain en améliorant la formation et les compétences. Les principes directeurs de la contribution de la PAC, marchés et développement rural, à la stratégie de Lisbonne, ont été définis lors du Conseil européen de Göteborg en 2001 et confirmés dans les conclusions relatives à la stratégie de Lisbonne, à Thessalonique, en juin 2003 – **Une performance économique forte doit aller de pair avec une utilisation durable des ressources naturelles**. Ceci a été réaffirmé dans la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable adoptée par le Conseil européen le 16 juin 2006.

La nouvelle PAC est fondée sur une politique du marché dans laquelle l'intervention est un filet de sécurité, la stabilisation des revenus est assurée par des aides découplées soumises aux conditions d'éco-conditionnalité, et sur une politique de développement rural renforcée, axée sur l'emploi, la croissance et le développement durable. Les orientations stratégiques communautaires pour le développement rural déterminent les secteurs essentiels pour la réalisation des priorités de l'UE au cours de la période 2007–2013, en liaison avec la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable et la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

## 3. LE DEFICIT D'EMPLOIS

Les zones rurales de l'Europe sont diverses en termes de population, de démographie, de structures économiques et sociales et de marchés du travail. C'est cette diversité qui fait partie de leur richesse. Néanmoins, un grand nombre de zones rurales de

---

<sup>1</sup> COM(2005) 24.

l'Europe font face à un défi commun, leur capacité à créer des emplois durables et de qualité accuse du retard par rapport à celle des zones urbaines.

### 3.1. Les caractéristiques des zones rurales

Sur la base de la densité de population, les zones rurales représentent 93 % du territoire dans l'UE-27. Quelque 20 % de la population vit dans des zones à prédominance rurale et 38 % vit dans des zones à composante rurale significative<sup>2</sup>. Les zones rurales produisent 45 % de la valeur ajoutée brute dans l'UE-27 et 53 % de l'emploi, mais ont tendance à accuser un certain retard par rapport aux zones à prédominance urbaine. Dans l'UE-27, le revenu par habitant dans les zones à prédominance urbaine est presque le double de celui des zones à prédominance rurale. Il découle du faible niveau des revenus qu'il est plus difficile de retenir ou d'attirer des personnes qualifiées. Ce déficit se reflète dans d'autres indicateurs clés (voir annexe).

#### Une situation démographique en évolution

La proportion de la population rurale dans la population totale de l'UE est restée assez constante au cours des récentes décennies. Cette stabilité relative au niveau global masque cependant des variations importantes entre les différents États membres et au sein de ceux-ci et dissimule des évolutions importantes dans la population au cours des 15 dernières années au niveau régional.

Deux processus de changements démographiques à grande échelle sont en cours en Europe: une tendance établie de longue date d'«urbanisation» poussant la population et l'activité économique à quitter les régions rurales plus éloignées pour aller dans les zones urbaines et les zones rurales accessibles, et un flux plus récent de «contre-urbanisation» des zones urbaines vers les zones rurales accessibles (rendu possible par de nouvelles infrastructures de transport et d'information et de communication) de plus en plus sous la pression d'un mode de vie urbanisé. En conséquence, les parties accessibles des zones à composante rurale significative représentent une zone de croissance, avec une structure économique de plus en plus semblable à celle des zones urbaines. En revanche, les zones à prédominance rurale, en particulier dans les parties plus éloignées de l'UE continuent à se vider de leur population et de leur activité économique<sup>3</sup>.

Pour ce qui est de la pyramide des âges, les États membres du Sud révèlent les signes les plus évidents du vieillissement démographique dans leurs zones rurales. En ce qui concerne la répartition entre hommes et femmes, la principale tendance est une «masculinisation» dans les zones rurales nordiques à faible densité de population et

---

<sup>2</sup> Cette définition des zones rurales a été adoptée dans le cadre de la décision du Conseil du 20 février 2006 relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007 à 2013) (2006/144/CE). L'OCDE définit les zones à prédominance rurale, à composante rurale significative ou à prédominance urbaine selon la densité de population et se base sur la part de la population vivant dans les communes rurales (c'est-à-dire comptant moins de 150 habitants par km<sup>2</sup>) dans une région NUTS II ou III donnée. Voir l'analyse d'impact approfondie SEC(2004) 931 et SEC(2005) 914. Les 1284 régions NUTS 3 de l'UE-27 sont globalement réparties de manière égale entre les trois catégories rurales et urbaines. La Commission entreprend actuellement un travail sur des définitions de remplacement qui reflètent mieux la diversité des zones à composante rurale significative, y compris les zones périurbaines.

<sup>3</sup> Étude sur l'emploi dans les zones rurales (SERA), p. 214  
[http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm).

les zones rurales moins développées des nouveaux États membres, en raison de la migration des jeunes femmes<sup>4</sup>.

### **Des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage plus élevés**

Dans l'ensemble de l'UE-25, au cours de la période 1996–2001, l'emploi a augmenté le plus rapidement dans les zones urbaines. Le taux d'emploi a augmenté de 3,6 % dans les zones à prédominance urbaine contre 1,9 % dans les zones à prédominance rurale. Ces chiffres suggèrent un écart croissant entre les taux d'emploi urbain et rural<sup>5</sup>. En 2004, les taux d'emploi dans l'UE-27 étaient de près de 5 % plus élevés dans les zones à prédominance urbaine (64,7 %) que dans les zones à prédominance rurale (60,1 %). Cependant il convient de souligner la diversité des zones rurales. Certaines zones rurales, notamment dans les zones périurbaines, ont connu des taux élevés de croissance de l'emploi, suivant une tendance générale dans les pays de l'OCDE<sup>6</sup>. À l'échelon sous-régional, les tendances peuvent être très différentes par rapport à celles enregistrées à l'échelon régional, notamment lorsque la main d'œuvre quittant l'agriculture a été absorbée par les villes et les gros villages.

Les taux de chômage sont généralement sensiblement plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les différences entre zones urbaines et rurales sont particulièrement marquées dans les pays caractérisés par des taux de chômage élevés. Le chômage de longue durée est relativement important uniquement dans les zones à composante rurale significative, ce qui pourrait indiquer l'exclusion croissante des groupes à faibles revenus. Il est estimé que «le chômage déguisé» (impliquant les agriculteurs et les travailleurs agricoles sous-employés) représente probablement environ 5 millions de personnes dans les zones rurales.

### **Un développement plus lent du secteur tertiaire**

Le secteur des services est le principal employeur dans les zones rurales d'Europe, mais est plus modeste par rapport aux zones urbaines et tend à être dominé par le secteur public. Cela est dû au sous-développement des services privés qui restent en grande partie urbains. En 2002, il a représenté 57 % et 65 % de l'emploi, respectivement dans les zones à prédominance rurale et les zones rurales intermédiaires, contre 75 % dans les zones à prédominance urbaine. Ces pourcentages se reflètent dans le passage plus lent à des activités centrées sur l'économie basée sur la connaissance.

### **Compétences et capital humain**

Les compétences et le capital humain sont généralement plus faibles dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Dans de nombreux États membres, l'éducation au-delà de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur est plus généralisée dans les zones urbaines. Dans les zones urbaines, près de 20 % de la population adulte ont suivi l'enseignement supérieur, tandis que dans les zones rurales la proportion n'est que d'environ 15 %<sup>7</sup>. L'enseignement supérieur peut souvent déboucher sur l'exode

---

<sup>4</sup> SERA, p. 34.

<sup>5</sup> SERA, p. 44.

<sup>6</sup> OCDE (2006). Examens de la politique rurale. Le nouveau paradigme rural. POLITIQUES ET GOUVERNANCE, p. 27.

<sup>7</sup> SERA, p. 133.

des personnes qualifiées des zones rurales vers les zones urbaines, où elles restent après leurs études en raison des meilleures possibilités d'emploi.

### **Un manque d'opportunités pour les femmes et les jeunes**

La situation des femmes et des jeunes dans les zones rurales reste précaire et entraîne souvent l'exode de ceux-ci dans les tranches d'âge économiquement actives. Dans certaines zones rurales, le manque d'infrastructure de formation et de structures adéquates de garde d'enfants empêchent l'accès au marché du travail ou le perfectionnement professionnel. Les taux de chômage des femmes et des jeunes ont tendance à être relativement élevés dans les zones rurales. Pour les femmes, les taux dans les zones rurales étaient de 10,6 %, mais les taux concernant les hommes étaient relativement plus faibles, à 7,9 %. Dans les zones urbaines, les taux pour les femmes (6,8 %) et les hommes (6,2 %) étaient plus proches. Le chômage des jeunes était sensiblement plus élevé à la fois dans les zones à prédominance rurale et à composante rurale significative, soit de 17,6 % et 16 % respectivement, contre 11 % dans les zones urbaines<sup>8</sup>.

### **3.2. La place de l'agriculture**

Dans la plupart des zones rurales, le secteur primaire représente moins de 10 % de l'emploi total. Dans un tiers des zones rurales, sa part est inférieure à 5 % (près de la moyenne de l'UE-25). Néanmoins, dans certaines zones rurales, en particulier à l'est et au sud de l'UE, sa part est supérieure à 25 %. En outre, la productivité agricole est sensiblement plus faible dans la plupart des zones à prédominance rurale<sup>9</sup>.

L'intégration du secteur agricole des nouveaux États membres dans la PAC est intervenue généralement sans heurts et d'une façon positive, notamment en ce qui concerne les revenus. Cependant, une adaptation agricole réussie, comme dans les autres parties de l'UE, sera essentielle pour améliorer la compétitivité et la durabilité environnementale du secteur agricole et pour stimuler l'emploi et la croissance dans les domaines connexes de l'économie.

Actuellement, moins de 10 % des exploitants agricoles dans l'UE-25 ont moins de 35 ans et plus de 24 % ont plus de 65 ans. Au cours de la période 2000–2005, l'agriculture de l'UE-25 a perdu principalement de la main d'œuvre dans le premier groupe d'âge (25–54), suivi de celui des jeunes travailleurs (15–24) et ensuite seulement des travailleurs plus âgés (55–64). Le nombre décroissant de jeunes dans le secteur agricole peut engendrer des difficultés spécifiques pour le renouvellement des générations.

Les niveaux de formation des agriculteurs sont très variables selon les États membres. De nombreux agriculteurs n'ont pas les compétences nécessaires pour tirer profit du potentiel du nouvel environnement en matière d'innovation, de fourniture de services environnementaux, de diversification, et de développement des services locaux ainsi que de production de bioénergie.

---

<sup>8</sup> SERA, pp. 47-48.

<sup>9</sup> Source : Développement rural dans l'Union européenne – informations statistiques et économiques – rapport 2006, [http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm).

Le Conseil Agriculture a mis en lumière la nécessité de promouvoir la recherche et le développement, la formation professionnelle, les services de conseil et l'innovation, ainsi que le capital humain<sup>10</sup>.

### **3.3. L'incidence de la réforme de la PAC et des politiques de développement rural**

Les principaux déterminants de l'ajustement de la main-d'œuvre dans le secteur agricole sont l'évolution technologique, les revenus du capital et la rémunération relative de la main-d'œuvre agricole comparée à d'autres secteurs. Par les réformes successives de la politique agricole commune au cours des vingt dernières années, les départs de main-d'œuvre du secteur agricole ont été globalement constants à un niveau d'environ 2-3 % par an. L'introduction d'aides directes en compensation des réductions du soutien des prix au cours de cette période a fait en sorte que ce processus de restructuration a eu lieu de manière socialement acceptable. À défaut d'aides directes, de nombreuses zones rurales d'Europe auraient fait face à des problèmes économiques, sociaux et environnementaux majeurs. Le développement rural a joué un rôle important dans la prévention du dépeuplement et de l'abandon des terres dans beaucoup de zones rurales.

L'incidence du découplage introduit dans la réforme de 2003 de la PAC devrait être généralement neutre en ce qui concerne l'emploi. L'adaptation des structures de production sera compensée par une utilisation plus efficace du capital et de la terre et débouchera sur des activités économiquement plus durables. L'orientation accrue de ce marché devrait susciter de nouvelles possibilités de revenus à la fois par la diversification agricole et non agricole pour les agriculteurs.

Il semble évident que les ajustements qui ont eu lieu dans le secteur agricole et leur incidence sur l'emploi ont été absorbés en partie par la création de nouvelles possibilités d'emploi dans les exploitations agricoles ou la combinaison d'emploi agricole à temps partiel et d'emploi non agricole. Les mesures de développement rural ont permis d'accompagner et de soutenir ce processus, et ont entraîné la création ou le maintien d'un nombre important d'emplois.

Les évaluations suggèrent que l'investissement dans les exploitations, la formation, les mesures sylvicoles et les mesures favorisant l'adaptation et le développement des zones rurales sont généralement considérées comme ayant été efficaces pour la création d'emplois. Les investissements dans les exploitations ont contribué dans l'ensemble à assurer l'emploi par une amélioration de la productivité, tandis que les mesures de diversification économique ont contribué davantage à la création de nouveaux emplois.

Bien que peu d'estimations chiffrées soient disponibles au niveau de l'UE, il a été suggéré que dans le contexte de l'initiative LEADER II, jusqu'à 100 000 emplois ont été créés ou maintenus dans les zones rurales d'Europe (dans les services sociaux et les soins de santé, la préservation des paysages et du patrimoine culturel). La moitié des emplois concernait des femmes. Les mesures de diversification rurale ont permis de sauvegarder de nombreux emplois agricoles et, dans le même temps, des emplois temporaires ont été créés dans les activités en faveur de l'environnement et de la rénovation des villages.

---

<sup>10</sup> Conseil Agriculture informel, Krems 2006.

Cependant, les mesures visant la création d'emplois et la diversification dans les activités non agricoles restent une partie relativement limitée des programmes. Selon les estimations, au cours de la période actuelle 2000–2006, environ 10 % seulement des programmes principaux pour l'UE-15 ont été consacrés à des mesures qui créent directement ou indirectement de l'emploi en dehors des secteurs de l'agriculture ou de la première transformation. Cela permet de supposer que pour la nouvelle période, il existe une marge considérable pour améliorer la contribution des programmes de développement rural.

#### **4. LES DEFIS AUXQUELS FONT FACE LES ZONES RURALES**

Les zones rurales de l'Europe sont diverses et incluent bon nombre de régions en pointe. Cependant, certaines zones rurales, et notamment celles qui sont les plus éloignées, dépeuplées ou dépendantes de l'agriculture, font face à des défis particuliers en ce qui concerne la croissance, l'emploi et le développement durable pendant les années à venir. Il s'agit notamment des défis suivants:

- faibles niveaux de revenus,
- situation démographique défavorable,
- taux d'emploi plus faibles et taux de chômage plus élevés,
- développement plus lent du secteur tertiaire,
- faiblesses en matière de compétences et de capital humain,
- manque d'opportunités pour les femmes et les jeunes,
- manque de compétences nécessaires dans certaines parties du secteur de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.

En outre, la restructuration et la modernisation continues de l'agriculture européenne imposeront une lourde charge à bon nombre de zones rurales. Sur la base des tendances actuelles, il faut s'attendre à ce que dans l'UE-15 quelque 2 millions de travailleurs sur une base à temps plein quitteront le secteur d'ici à 2014. En outre, 1 à 2 millions de travailleurs à temps plein peuvent potentiellement quitter le secteur dans les dix nouveaux États membres et 1 à 2 millions de travailleurs en Bulgarie et en Roumanie<sup>11</sup>. Il convient d'y ajouter environ 5 millions de chômeurs cachés dans les exploitations agricoles. Ces changements toucheront la plupart des zones rurales. Dans les zones à composante rurale significative, le défi consistera à éviter le risque d'exclusion lié au manque de compétences et aux faibles revenus. Dans des régions plus éloignées connaissant des niveaux plus élevés d'emploi dans l'agriculture, la gestion du processus de restructuration jouera un rôle important dans l'économie rurale au sens large.

Néanmoins les zones rurales offrent également des perspectives réelles quant au potentiel de croissance dans de nouveaux secteurs, à la fourniture de structures d'accueil en milieu rural et au tourisme, à leur attractivité comme lieu de vie et de travail et à leur rôle de réservoir de ressources naturelles et de paysages de grande valeur. L'agriculture européenne propose beaucoup de produits de grande qualité. Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation doivent saisir les occasions offertes par les nouvelles approches, les technologies et l'innovation pour répondre à l'évolution

---

<sup>11</sup> SERA, p. 84.

de la demande des marchés tant en Europe que dans le monde. Cela exigera le développement de nouvelles compétences, de l'esprit d'entreprise et de la capacité d'adaptation pour fournir de nouveaux types de services.

En résumé, les zones rurales d'Europe doivent exploiter leur potentiel ou risquent d'accuser un retard encore plus marqué par rapport aux zones urbaines pour atteindre les objectifs de Lisbonne, notamment dans les zones les plus éloignées et les plus agricoles.

## 5. CONCLUSIONS : COMBLER LE DEFICIT D'EMPLOIS

Il existe des défis importants pour l'emploi dans les zones rurales en Europe. Dans le même temps, toute une série d'instruments au niveau européen et national peuvent être utilisés pour combler l'écart en matière d'emploi entre les zones rurales et urbaines. Les approches territoriales, multisectorielles et basées sur une approche de partenariat allant au-delà de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme à la ferme doivent être encouragées. Les mesures le développement rural, en particulier, doivent être exploitées pleinement pour l'emploi et la croissance.

### **Exemples de création d'emplois dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural<sup>12</sup>:**

- le tourisme, l'artisanat et la fourniture de structures d'accueil en milieu rural sont des secteurs de croissance dans de nombreuses régions et offrent des possibilités à la fois en matière de diversification dans l'exploitation en dehors de l'agriculture et de développement de microentreprises dans l'économie rurale au sens large,
- les initiatives locales visant à développer des structures de garde d'enfants peuvent faciliter l'accès au marché du travail. Il peut s'agir notamment de développer les infrastructures de garde d'enfants, éventuellement en combinaison avec des initiatives visant à encourager la création de petites entreprises liées aux activités rurales et aux services locaux,
- les initiatives intégrées combinant la diversification, la création d'entreprises, l'investissement dans le patrimoine culturel, l'infrastructure pour les services locaux et la rénovation peuvent contribuer à améliorer à la fois des perspectives économiques et la qualité de la vie,
- le développement de microentreprises et de l'artisanat, qui peuvent se fonder sur des compétences traditionnelles ou mettre en œuvre de nouvelles compétences,
- la formation des jeunes aux compétences nécessaires pour la diversification de l'économie locale,
- l'encouragement de l'adoption et de la diffusion des technologies de l'information et de la communication et le développement de la fourniture et de l'utilisation innovatrice des sources d'énergie renouvelables,
- l'infrastructure locale à petite échelle, soutenue dans le cadre des programmes de développement rural, peut jouer un rôle essentiel dans la connexion des investissements importants des fonds structurels aux stratégies locales de diversification et de développement du potentiel du secteur agricole et agroalimentaire.

À la lumière de ces futurs défis, une approche intégrée des politiques de la Communauté et des États membres combinée à un accent fort mis sur le capital humain et les compétences constitueront des éléments clés pour l'exploitation des possibilités de croissance et d'emploi qui existent dans les zones rurales. La Commission recommande donc que:

---

<sup>12</sup> Actions clés identifiées au titre de la décision 2006/144/CE du Conseil du 20 février 2006 relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007–2013) (JO L 55 du 25.2.2006, p. 20).

- le processus de réforme de la PAC, avec une orientation accrue sur le marché et la stabilisation des revenus par les aides directes, doit être maintenu et consolidé,
- les États membres doivent utiliser les possibilités existantes pour encourager et soutenir les cultures énergétiques et le développement d'entreprises productrices d'énergie renouvelable, qui peuvent aider à stabiliser l'emploi dans les zones rurales et à contribuer sensiblement à la promotion du développement durable,
- étant donné les défis particuliers auxquels font face un grand nombre de leurs zones rurales, l'intégration des nouveaux États membres et la restructuration de leur agriculture resteront une priorité au cours des prochaines années,
- conformément aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural, les États membres doivent utiliser leurs programmes de développement rural pour mettre en œuvre les priorités que sont le transfert des connaissances, la modernisation, l'innovation et la qualité dans la chaîne alimentaire, l'investissement dans le capital humain, ainsi que la priorité essentielle qu'est la création de possibilités d'emploi et des conditions de la croissance,
- comme le développement rural ne peut que jouer un rôle pour combler le déficit d'emplois, l'éventail complet des instruments communautaires doit être utilisé pour promouvoir la croissance de l'emploi dans les zones rurales. Les États membres doivent faire en sorte ce que les synergies entre les politiques structurelles, les politiques de l'emploi et les politiques de développement rural soient maximisées autant que possible<sup>13</sup>;

**Exemples d'aides du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen pour la diversification des zones rurales<sup>14</sup>:**

- la garantie d'un niveau minimal d'accès aux services d'intérêt économique général,
  - le soutien à une approche intégrée du tourisme,
  - l'encouragement de l'innovation des processus et des produits dans les activités économiques existantes,
  - l'investissement dans les pôles de développement dans les zones rurales et en développant des groupes économiques basés sur les actifs locaux.
- les actions dans ces domaines du développement humain doivent être mises en œuvre en totale conformité avec les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, définis dans les orientations intégrées pour la croissance et l'emploi. Tous les États membres doivent encourager la préparation au changement dans le secteur agricole dans le cadre de la restructuration et élaborer une approche proactive de la formation et de la reconversion des agriculteurs, en particulier en ce qui concerne les compétences transmissibles,
  - le réseau de développement rural doit établir, comme thème central de travail en 2008, la création d'emplois dans les zones rurales.

<sup>13</sup> Ibid. section 3.6.

<sup>14</sup> Décision 2006/702/CE du Conseil du 6 octobre 2006 concernant les orientations stratégiques communautaires pour la cohésion (JO L 291 du 21.10.2006, p. 11), annexe, section 2.2.

La Commission renforcera l'utilisation des instruments statistiques pour évaluer les effets sur l'emploi des politiques de développement rural dans le contexte du cadre commun de suivi et d'évaluation pour le développement rural.

## Annexe: Caractéristiques essentielles des zones rurales dans l'UE-27

### Caractéristiques territoriales

	UE-27	à prédominance rurale	à composante rurale significative	à prédominance urbaine	Définition des régions	Année
% du territoire	100,0	57,0	35,7	7,3	NUTS 3	2003
% de la population	100,0	20,5	37,8	41,7	NUTS 3	2003
% VAB	100,0	13,2	31,7	55,0	NUTS 3	2002
% Emploi	100,0	18,7	34,6	46,7	NUTS 3	2002
% de superficie agricole utilisée (1)	100,0	43,2	46,8	10,0	FSS District	2003

(1) à l'exclusion de ES, SL

### Caractéristiques démographiques

	UE-27	à prédominance rurale	à composante rurale significative	à prédominance urbaine	Définition des régions	Année
Densité de population (par km <sup>2</sup> )	114,8	40,9	118,2	638,7	NUTS 3	2003
% de personnes âgées de 15–64 dans la population totale (1)	67,2	65,9	67,1	68,0	NUTS 3	2001
Solde migratoire net (2)	3,9	1,8	4,0	4,8	NUTS 2	2003

(1) à l'exclusion de BE, DK, LV, MT, SI

(2) à l'exclusion de EE, CY, LU, MT

### Caractéristiques économiques

	UE-27	à prédominance rurale	à composante rurale significative	à prédominance urbaine	Définition des régions	Année
PIB/habitant (UE -25 = 100)	95,5	64,5	82,3	122,8	NUTS 3	2001
Secteur primaire en % de la VAB totale (1)	2,3	5,1	2,8	0,9	NUTS 2	2002
Secteur tertiaire en % de la VAB totale	71,1	62,4	67,9	74,5	NUTS 3	2002

(1) à l'exclusion de MT

### Caractéristiques en matière d'emploi

	UE-27	à prédominance rurale	à composante rurale significative	à prédominance urbaine	Définition des régions	Année
Taux d'emploi en %	62,7	60,1	61,9	64,7	NUTS 2	2004
Taux de chômage (% de la population active)	9,2	9,9	10,1	7,8	NUTS 2	2004
Chômage de longue durée (% de la population active)	4,1	4,5	4,7	3,3	NUTS 2	2004
Activité d'indépendant en % de l'emploi total	15,3	19,3	15,2	13,8	NUTS 2	2004
Adultes participant à l'éducation et à la formation en % de la population (1)	8,5	8,2	7,8	10,1	NUTS 2	2004
Emploi dans le secteur primaire en %	6,7	20,6	6,9	1,7	NUTS 2	2002
Emploi dans le secteur tertiaire en % (2)	66,8	57,1	65,0	74,7	NUTS 3	2002

(1) à l'exclusion de EL

(2) à l'exclusion de NL, RO

Source : Développement rural dans l'Union européenne – informations statistiques et économiques – rapport 2006, [http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm).